

JEUDI

9 JANVIER 1834.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRERET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPÉLLETIER ET C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

288.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

J'aimerais mieux être

CHEVAL DE FIACRE TOUTE UNE ANNÉE,

QUE ROI-CITOYEN LE 1^{er} JOUR DE L'AN.

Si j'avais un ennemi mortel, un ennemi intime, un de ces ennemis envers qui tout pardon est impossible, et que la vengeance doit atteindre tôt ou tard; une de ces haines invétérées qui dominent toute une existence et qui défraieraient vingt mélodrames, je ne souhaiterais à cet ennemi d'autre supplice que celui-ci :

Je dirais d'abord à cet ennemi : « Sois roi, roi-citoyen, s'il se peut, et surtout roi désigné par le vœu national et choisi par le suffrage unanime; alors j'aurai plaisir à le voir patauger au milieu de mille complots de police qui te feront traverser de part en part par un cabriolet, frire dans une poêle de savetier, poignarder avec un rifflard, assommer avec les tours de Notre-Dame, ou tuer avec un pistolet sans chien. Incline-toi à plat ventre devant les puissances étrangères. Quand elles te diront : « Abats les murs de cette citadelle. » — Salue! — « Relève les remparts de cette ville. » — Salue! — « Cède-nous cette colonie. » — Salue! — « Evacue cette conquête. » — Salue! — « Vas-t-en par là! Donne-nous ceci. » — Salue! salue! salue donc, rohâ, mon ami! — Pais de temps en temps, pour te distraire, amuse-toi à venir haranguer quatre cents dindons sous le nom de députés, et à présider huit butors s'intitulant ministres. — Prends pour cela douze millions, vingt millions, trente millions par an. Fais-toi payer cher, rohâ, mon ami, car c'est un bien vilain métier que tu feras-là! Fais-toi payer cher; mais règne tant que tu pourras, et gouverne tant que tu voudras. C'est tout ce que je te demande. »

Voilà ce que je dirais à mon ennemi intime; et certes, quand je verrais le malheureux suer à la peine et traîner son licou de roi, ce licou fût-il tout en or, je me croirais suffisamment vengé. Je crois même que j'en aurais pitié, bien que mes opinions républicaines me ren-

dent, au dire de ma portière, peu susceptible de tout sentiment de bienveillance et de commisération.

Mais un jour où ma vengeance serait pleine et entière, un jour où je savourerais avec délices cette ambrosie des dieux et des rois, ce serait le jour de l'an. Le jour de l'an est un jour de martyre pour tout ce qui est affligé du moindre trône. Si j'avais le malheur d'être roi, je jeûnerais depuis le 1^{er} décembre, je ferais des neuvaines, des pèlerinages; je céderais même Avignon au pape, le tout pour me concilier la faveur divine, et obtenir du ciel que, depuis la saint Silvestre jusqu'au 2 janvier inclusivement, il me dépouillât de mon bât de roi, et me changeât en quelque chose, n'importe quoi, fût-ce même en cheval de fiacre.

Comprenez-vous une situation plus triste, plus fâcheuse, plus déplorable, plus intolérable, que celle d'un homme obligé dès le grand matin de faire sa toilette de roi, de se poser sur un trône, et de subir le feu croisé des mille harangues qui se succèdent avec une étourdissante rapidité, sans parler des réponses qu'on est obligé de commettre?

Que sera donc ce supplice si cet ennemi que, par haine, je voudrais faire roi, ressemble à Louis-Philippe?

1^o Qui est l'homme le moins propre à faire une toilette quelconque; *propre*, c'est le mot.

2^o Qui est obligé de se poser sur son trône avec l'uniforme du roi des Français, c'est-à-dire avec un grand manteau et une petite tunique, une couronne sur la tête et un sceptre à la main; le tout quoi donne à l'homme la tournure la plus grotesque, pour peu qu'il ait, comme Louis-Philippe, de grosses jambes, de gros bras, de grosses joues, une grosse tête et un gros ventre; mais sans nuire, bien entendu, à la majesté du roi. C'est au point que, sous ce baroque costume, on doit toujours craindre de voir les harangueurs vous rire au nez, ce qui est extrêmement mortifiant pour l'amour-propre.

3^o Qui (toujours Louis-Philippe) est exposé à subir



es harangues du genre de celles de M. Portalis, de M. Pasquier, de M. Barthe, de M. Séguier et autres dont je vous parlerai une autre fois.

4° Qui (encore Louis-Philippe) ne répond pas autrement que par des QUE, ce qui écorche le gosier le plus dur, et rend la conservation fort peu intéressante.

N'ai-je pas raison de dire que je voudrais voir mon plus grand ennemi roi, et surtout roi du jour de l'an ?

Je dois dire, du reste, qu'il n'y aurait pas besoin pour cela d'une baguette de fée. — C'est déjà fait.

Comment on encourage les Beaux-Arts.

La bonne ville de Lyon qui a de l'argent en abondance pour solder une police secrète, chargée, assure-t-on, d'arrêter les voleurs, mais qui probablement s'occupe de tout autre chose, puisque les voleurs continuent d'exploiter assez tranquillement la ville et la banlieue; cette bonne ville de Lyon, dis-je, manque de fonds pour encourager les beaux-arts. Et cependant ces pauvres beaux-arts, à s'en rapporter seulement aux révélations de la dernière exposition du palais St-Pierre, semblent avoir besoin d'être considérablement encouragés. Doter notre musée, décorer nos édifices publics de quelques-uns des meilleurs tableaux de l'exposition, distribuer des médailles aux artistes, qui en auraient été jugés dignes par leurs pairs, c'est-à-dire par un jury d'artistes, voilà de nobles encouragements, tels que doit les donner la seconde ville de France, et tels que de vrais artistes seraient fiers de les accepter. Mais pour agir de la sorte il faudrait avoir quelque sentiment des arts, plus, de l'argent. Or, nos administrateurs ont-ils le sentiment de quelque chose? Quant à l'argent, il paraît que les mouchards ont tout pris. D'ailleurs, acheter les ouvrages de nos artistes, les payer leur prix, nos magistrats peuvent-ils le faire sans insulter le rohâ de leur choix? Ne serait-ce pas dire allégoriquement à ce magnifique prince : « *Votre liste civile, ô mon rohâ, est une bien grande misérable! Elle si richement dotée de millions et de châteaux; elle qui faisait mendier ces châteaux et ces millions en assurant qu'elle en ferait un noble usage, affirmant que ces millions et les revenus de ces châteaux ne feraient que glisser entre ses mains pour retomber en pluie d'or dans les manufactures et les ateliers; elle fait marchander les œuvres de nos artistes, comme une cuisinière marchande le beurre au marché, offrant sans honte la moitié des déboursés matériels qu'un tableau a pu coûter. Elle est une grande misérable, ô mon rohâ, votre liste civile!* » On sent bien que nos magistrats ne pourraient parler ainsi au rohâ qu'ils ont élevé sur le pavois; ils ont préféré lui indiquer un moyen économique de protéger les arts; et le moyen, le voici :

On a ouvert une souscription dont le produit est destiné à acheter des tableaux, qui seront ensuite distribués par la voie du sort à messieurs les souscripteurs. Cette souscription, cette loterie, comme on voudra l'appeler, remplira jusqu'à un certain point le but désiré. Mais, messieurs les artistes en seront-ils bien satisfaits? Je connais tels d'entr'eux qui, très disposés à prendre part à un acte de bienfaisance, donneraient volontiers un de leurs ouvrages pour être mis en loterie ou en souscription, mais qui seraient eux-mêmes

peu flattés d'être l'objet d'une semblable opération. Puis cette distribution, selon le caprice du sort, ne satisfera pas le juste sentiment de l'artiste, qui lui fait désirer que son œuvre soit bien placée, et ne tombe pas dans les mains du premier venu.

Il est probable que le magnifique souverain du choir de nos magistrats suivra cet économique exemple; il fera ouvrir des souscriptions par ses épiciers, prendra quelques numéros, comme l'ont fait les autorités de Lyon, et comme il a du bonheur, il est encore probable qu'il gagnera un bon lot, et alors il n'en aura rien coûté au magnifique souverain; et les arts auront été protégés, et les artistes seront contents, ou bien il sera reconnu que les gaillards sont trop difficiles.

LETTRE CONFIDENTIELLE

DU PONT DES DÉPUTÉS, DIT VULGAIREMENT LE PONT-AUX-ANES,

AU PONT DES TUILERIES, DIT VULGAIREMENT LE PONT-AUX-OIES.

Mon cher frère,

Vous êtes le seul pont de cette vaste capitale avec qui je puisse, sans déroger, entretenir des relations amicales.

Vous êtes le pont du rohâ, je suis le pont des députés. Vous êtes le pont du pouvoir exécutif, je suis le pont du pouvoir législatif. On m'appelle le *pont-aux-anes*, parce que je conduis au Palais-Bourbon. On vous appelle le *pont-aux-oies*, parce que vous conduisez aux Tuileries, et par allusion, aux oies du frère Philippe.

Ainsi donc, la plus parfaite parité règne entre nous deux, et nous pouvons traiter d'égal à égal.

Quelque jaloux que tout pont bien né doive être de sa noblesse, cependant nous ne pouvons nous dissimuler que c'est de la monnaie creuse, et que l'essentiel pour tout pont, c'est de livrer passage au plus de monde possible. Dans ce siècle de philosophie et d'égalité, on ne mesure plus l'importance des hommes et des ponts à leurs titres honorifiques, mais seulement à leur utilité. Le plus beau pont du monde, s'appelât-il *pont-royal*, comme quelques-uns vous intitulent, ou fût-il, comme je le suis, le pont ordinaire des députés, n'exciterait pas la moindre attention, s'il n'y passait que les hommes du château ou les hommes de la chambre. On lui préférerait, chose triste à penser, le premier pont venu, fût-ce même un pont de province.

Hélas! mon frère et voisin, force nous est bien de nous laisser entraîner par le torrent, puisque nous ne pouvons plus lui opposer une digue. Il nous faut faire comme la noblesse qui, ne trouvant plus à vivre de ses titres, s'est faite industrielle, commerçante, fonctionnaire et marchande de peaux de lapins. Nous aussi, nous sommes forcés d'utiliser nos petits moyens et de faire des avances à la foule, puisque la foule ne veut plus venir à nous.

Il est moralement reconnu que la meilleure recette pour attirer cette stupide foule, c'est un rohâ ou une giraffe. Règle générale: voulez-vous convoquer la foule? prenez une giraffe ou prenez un rohâ. Notre éloignement du Jardin-des-Plantes ne nous permet pas d'espérer la moindre giraffe. Il faut donc nous rabattre sur le rohâ; c'est peu de chose, mais c'est un peu mieux que rien.

C'est à ce propos que je vous écris la présente pour

régler définitivement et à l'amiable les droits que notre situation nous donne à tous deux sur la personne des rohâs de France en général, et sur celle du rohâ Louis-Philippe en particulier.

N'allez pas croire que je veuille vous disputer la possession-d'état de pont spécial du rohâ : cela n'entre pas dans mes intentions. Je sais trop bien que votre proximité des Tuileries vous attribue la jouissance de la royauté, au même titre que ma proximité du Palais-Bourbon m'attribue la jouissance exclusive de la représentation dite nationale. Le rohâ, il est vrai, est une meilleure propriété, en ce sens que lorsqu'il sort il attire les populations empressées qui affluent toujours sur le passage des rois et des giraffes, tandis que les députés n'attirent personne, si ce n'est parfois quelque douzaine de gamins recrutés dans les rues par la taille louqsorique, de M. Madrier-Lougeau, par la figure de M. Viennet, par la redingote de M. André, par la chevelure de M. Prunelle, ou l'air bête de M. Fulchiron. Mais enfin, je ne puis vous en vouloir de ce privilège, et si j'accusais quelqu'un, ce serait le sort et non pas vous.

Mais ce dont je me plains, c'est de l'espèce de monopole que vous vous êtes fait de la possession du rohâ ; vous avez accaparé le rohâ, vous le gardez pour vous tout seul, sans en jamais faire part à vos amis et connaissances. C'est fort mal à vous ; et cet égoïsme, j'ose le dire, est indigne d'un pont de votre rang et de votre éducation.

Et, par exemple, lorsque le rohâ se rend à la chambre, pourquoi passe-t-il toujours sur vous ? S'il passait sur moi, le chemin, sans être plus long, serait de beaucoup meilleur. Je suis un pont infiniment plus beau, et tout aussi commode que vous : pourquoi donc le rohâ ne passe-t-il jamais sur moi ?

Lorsque mes députés se rendent officiellement aux Tuileries, ils se font toujours un devoir de passer sur vous. Ce sont des égards qu'on se doit entre ponts voisins. Pourquoi donc votre rohâ ne passe-t-il jamais sur moi ?

« On est bien venu me dire, de la part de la police : « Vous voulez être honoré du passage du rohâ ? Eh bien ! « permettez qu'on se cache dans un de vos recoins pour « assassiner la dynastie : vous êtes sûr de cette manière « de posséder le rohâ, le 23 décembre, avec toutes « les populations empressées dont il est susceptible « d'être entouré. » On me pressait fort d'accepter cette proposition. On allait même jusqu'à prétendre que vous aviez usé de ce moyen l'année dernière, et qu'il vous avait parfaitement réussi. Je n'ai pas voulu me prêter, moi ni mes voisins, à des intrigues de ce genre ; je n'ai pas pour cela la conscience assez large, je n'ai de large que mes trottoirs. Je tiens beaucoup au rohâ, c'est vrai ; mais je ne veux l'avoir que par des moyens licites. Dans le cas contraire, j'aimerais mieux me passer de rohâ et de foule.

Peut-être cet éloignement où Louis-Philippe se tient toujours de moi, procède-t-il de quelque répugnance personnelle. Je ne comprends pas trop pourtant ce qui aurait pu causer cette répugnance, car je ne sais pas un pont canaille comme le Pont-au-Change, ni un pont révolutionnaire comme le pont d'Arcole, ni un pont à bouliques comme le Pont-Neuf, ni un de ces ignobles ponts,

de ces ponts vénaux qui s'entourent de barrières et de receveurs chargés de percevoir un sou ; de ces ponts enfin qui, loin de la faciliter, ne font qu'entraver la liberté de circulation.

Oh ! si je faisais payer un sou comme le Pont-des-Arts, ou comme le pont d'Austerlitz, je comprendrais pourquoi la royauté ne passe jamais sur moi. Mais je ne fais rien payer : mon passage n'oblige à aucun genre de dépense, car je suis même dépourvu de tous pauvres mendiants sur mes trottoirs.

Dites bien, je vous prie, dites de ma part au rohâ et à son intéressante branche que non-seulement on me traverse gratis, mais qu'on trouve aussi sur mes bords un assortiment de grands hommes, au milieu desquels son auguste fils et lui, ne pourraient être que fort bien placés. Exposez-lui bien, surtout, que je ne fais pas payer le plus léger sou. Si l'éloignement dont je me plains provient du rohâ, peut-être cette assurance pourra-t-elle le faire cesser.

S'il vient de vous, j'espère que la présente suffira pour mettre fin à cet esprit d'accaparement, et pour préparer les voies à un traité qui, m'assurant quelquefois la jouissance du rohâ, et vous assurant aussi celle des députés, compensera un peu la lésion que j'ai éprouvée dans le partage fait entre nous des pouvoirs exécutif et législatif.

Dans l'attente de votre réponse, je confie cette lettre à un bateau de pêcheur à la ligne, qui passe sous l'une de mes arcades.

Agréez, etc.

Votre frère,

LE PONT

de la Concorde, ou de Louis-seize, ou de la Révolution, ou des Députés, vulgairement dit le Pont-aux-Anes.

Lyon.

La municipalité de Lyon qui avait parfaitement fait son devoir dans toutes les relations que nous avions eues jusqu'à présent avec elle, au sujet de la vente dans les rues d'écrits patriotiques, a reçu, à ce qu'il paraît, un nouveau mot d'ordre, et elle commence à chicaner. Hier, nos quatre crieurs se sont présentés à la mairie pour faire le dépôt de nouveaux écrits et recevoir le visa. On l'a donné à deux d'entr'eux, mais on l'a refusé aux deux autres, sous le prétexte qu'étant domiciliés aux Brotteaux, ils ne pouvaient vendre à Lyon. Ce refus n'est qu'un odieux acte d'arbitraire dont le motif véritable n'a pas besoin d'être indiqué. Le maire, en refusant de se conformer à la loi, a commis un déni de justice ! L'article 2 de la loi du 10 décembre 1830, qui régit la matière, porte : « Quiconque voudra exercer la profession d'afficheur ou de crieur, de vendeur ou de distributeur, sur la voie publique, d'écrits imprimés, sera tenu d'en faire préalablement la déclaration devant l'autorité municipale et d'indiquer son domicile. Le crieur ou l'afficheur devra renouveler cette déclaration chaque fois qu'il changera de domicile. »

L'autorité ne peut donc qu'exiger la déclaration du lieu du domicile ; elle n'a pas à examiner si ce domicile est au-dedans ou au-dehors de la commune. D'ailleurs, ce qui prouve l'absurdité de la chicane élevée, c'est que ces crieurs ont reçu de ce même maire qui prétend leur refuser aujourd'hui le droit de vendre, une approbation signée de lui et scellée, de laquelle il résulte qu'ils peuvent exercer leur patriotique industrie dans toute la ville de Lyon. Nous allons donc faire sommer judiciairement M. le maire de recevoir le dépôt et de donner son visa, comme la loi et la jurisprudence l'y obligent ; s'il persiste dans son refus, nous le ferons constater légalement, afin qu'il ne puisse pas le nier plus tard. Ces formalités, une fois accomplies, les deux crieurs vendront, car il a été décidé cent fois à Paris, par tous les tribunaux, qu'il suffisait d'avoir demandé le visa pour être en règle...

Que les hommes qui représentent ici le pouvoir, ne s'imaginent pas réussir à empêcher l'établissement, à Lyon, de la PROPAGANDE DÉMOCRATIQUE. Les nombreux patriotes et amis sur lesquels nous nous appuyons, sont comme nous décidés à tous les sacrifices pour qu'elle se fasse. Nous resterons sans cesse dans la stricte légalité et lutterons énergiquement avec les armes qu'elle nous fournira, soit contre le pouvoir judiciaire, soit contre le pouvoir administratif, toutes les

fois qu'ils nous attaqueront ; et s'il arrivait qu'on osât, pour nous arrêter, se placer évidemment en dehors des lois, nous ferions alors un appel à tous ceux qui haïssent l'arbitraire. Tous les citoyens nous prèteraient leur appui, et on verrait qui doit l'emporter, du droit et de la loi invoqués par le peuple, ou de l'arbitraire audacieusement évoqué par d'insensés fonctionnaires salariés.

— La première livraison des CHANSONS de KAUFFMANN est mise aujourd'hui en vente. On la trouvera dans nos bureaux. Prix : 50 c.

Au Rédacteur de la GLANEUSE.

Dôle, le 3 janvier 1855.

Savez-vous bien, amis de Lyon, qui avez pour maire une si drôle de tête plantée sur les épaules du docteur-député Prunelle, que, dans les 40,000 communes de France, il est d'autres administrés que vous, qui auraient souvent à pilorier à la Glane d'un malin petit journal comme le vôtre, certains de leurs administrateurs municipaux auxquels il serait bon d'apprendre à se mêler des affaires communales d'une manière convenable ? Savez-vous, par exemple, que les bons habitants de la petite ville dont le nom se lit en tête de ma lettre, ont pour maire le plus... mais le plus... farceur gaillard qui se puisse voir sous la tricolore écharpe municipale ? Savez-vous, encore un coup, quel tour il est allé s'imaginer de nous jouer, ce satané-la ? Oh ! non, vous ne le savez. Cherchez, cherchez bien, et... vous ne trouverez pas. — Eh ! bien, il n'a voulu, le *quoniam bonus*, que nous ramener les Jésuites ! pas plus que ça, vraiment ; excusez du peu ! il nous les avait déjà donnés une fois sous Charles X. Il aura tout bonnement pensé que ce qui se faisait alors pouvait fort bien se faire aujourd'hui. Parbleu ! nos hommes d'état ne nous prouvent-ils pas tous les jours qu'ils pensent comme le maire de Dôle ? Celui-ci pouvait donc penser comme eux. Mais les républicains de notre petite ville (des *gaillards* aussi ceux-là, parole ! — et de plus de mauvaises têtes, oh ! debien mauvaises têtes !), ont dit qu'ils n'en voulaient pas, eux, des Jésuites, qu'ils n'en voulaient pas du tout ; et pour instruire officiellement du fait M. le maire, ils lui ont administré le charivari le plus charivari qui se puisse entendre d'oreilles carlistes, jésuites ou juste-milieu. — C'est le trente un décembre qu'eut lieu la grotesque aubade : l'estimable officier municipal l'a reçue comme un avant-goût d'étreennes, et le lendemain il nous a fait, à son tour, son cadeau en donnant sa démission en bonne et due forme..... J'oubliais de vous dire que notre maire ainsi charivarié et démissionnaire, n'en est pas moins un homme *infimement spirituel*. mais la *Sentinelle du Jura* (journal extrêmement spirituel aussi, qui se fabrique à la préfecture) ne manquera de l'annoncer à quiconque voudra bien l'entendre. Puisse-t-elle trouver des croyants ! En attendant, les habitants de Dôle n'ont qu'à se féliciter de leur commencement d'année. Puissent la France et toutes les communes qu'elle renferme, être de même débarrassées de tous les hommes qui pèsent sur elles.

UN RÉPUBLICAIN DU JURA.

Théâtres.

LA CHAMBRE ARDENTE.

Représentation au bénéfice de M^{me} Herdlika.

Nous avons quelque peu délaissé le théâtre. Nous voulons y revenir. Quoique cette feuille soit consacrée plus spécialement à la politique, nous n'avons jamais pensé qu'elle dût rester indifférente à tout ce qui se passe en dehors de cette sphère.

Les questions d'art sont aussi des questions sociales ; elles touchent par une foule de points à des principes généraux, et appartiennent plus qu'on ne pense au domaine de la politique. C'est surtout sous ce point de vue que nous voulons les envisager, toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

On représentait pour la troisième fois, lundi dernier, *la Chambre Ardente*, de MM. Mélesville et Bayard. Nous ne parlerons pas de l'ouvrage qui ne vaut pas en vérité la peine qu'on s'en occupe : imbroglie de crimes et d'in vraisemblances où les auteurs ont pris à tâche de faire de l'horrible aux dépens de la vérité et du goût. — C'est une mauvaise pièce, une œuvre sans nom où se rencontrent quelques scènes bien écrites, et dont l'ensemble ne vaut pas le diable. — Mais pendant toute cette représentation, ce n'était pas sur la scène que se passait la comédie la plus envieuse : le dialogue bruyant qui n'a pas discontinué entre le balcon et le parterre, était quelque chose de fort drôle. — Il faut qu'on sache qu'il existe parmi les abonnés une coterie de dix ou douze petits personnages passablement ridicules qui se sont mis en tête de s'attribuer le monopole du Grand-Théâtre. Ces messieurs, qui se donnent un air tapageur, et savent siffler comme des valets d'écurie, veulent juger les pièces à eux seuls, et imposer leurs caprices au public, avec un aplomb de fatuité et d'ignorance qui ferait rire davantage s'il ne faisait pitié. Ils n'ont cessé de troubler grossièrement le spectacle, et de couvrir la voix des acteurs, depuis le commencement jusqu'à la fin de la représentation, malgré le public en masse qui voulait voir et entendre la pièce. Il en est résulté des désordres graves. — Un de ces petits messieurs, que nous ne voulons pas nommer, s'est oublié au point d'insulter directe-

ment le parterre. — Le parterre qui avait fait preuve de longanimité jusque-là, a été inexorable cette fois : il a exigé que l'individu quittât la place, et il a fallu qu'un commissaire de police vint l'en faire sortir.

Nous espérons que de pareils scandales ne se renouveleront pas. La représentation donnée aux Célestins, avant hier mardi, au bénéfice de M^{me} Herdlika, a attiré la foule : c'était justice. La bénéficiaire s'est fait vivement applaudir dans *la Nouvelle Mariée*, petit drame de M. Ancelot, bien sentimental et bien froid, dont son jeu a fait le succès. — Rousseau a su tirer d'un rôle qui n'a pas le sens commun tout le parti possible ; et en somme, la pièce a fait plaisir.

Après *la Nouvelle Mariée* est venue *Indiana*. Il y a dans ce drame moins d'intérêt sans doute que dans le roman, mais il y en a encore beaucoup. — Ralf est un caractère hors nature, si vous voulez, mais qu'on se prend à admirer malgré soi. — L'intérêt de la pièce est tout dans cette passion concentrée, dans cet amour étrange d'un homme qui s'oublie complètement lui-même, — qui n'existe que pour une femme dont il veut le bonheur aux dépens du sien, et lui sacrifie son sort sans rien demander en retour. — Mad. Danguin a été bien jolie dans le rôle d'*Indiana*, et Tony, très convenable dans celui de Ralf. Danguin et Barqui ont aussi contribué au succès, et nous ajouterions que la pièce a été jouée avec ensemble, si Roux n'avait été chargé d'un rôle tout-à-fait en dehors de ses moyens ; des sifflets se sont fait entendre, et cela devait être. — En donnant à cet artiste, qui peut être convenablement placé ailleurs, un rôle taillé sur le patron d'Antouy, l'administration a rendu un mauvais service à l'acteur, et compromis le sort de l'ouvrage.

Richelieu à 80 ans est une bluette un peu prétentieuse, comme tout ce que fait M. Ancelot ; un peu vide, comme tout ce que fait M. Ancelot ; où vous ne trouvez rien de saillant ni en bien ni en mal, comme dans tout ce que fait M. Ancelot ; en résumé, la pièce n'est ni bonne ni mauvaise. — De l'esprit, sinon avec prodigalité, du moins sans trop de parcimonie, et deux ou trois scènes bien dialoguées et surtout bien jouées, ont assuré la réussite de l'ouvrage.

Au total, vos deux sujets non contestés. — Mad. Herdlika bien choisi, nous le remercions.



GLANE.

— Dans une boîte de bonbons présentée au roi, on avait mis la Charte et le manifeste de la Société des Droits de l'Homme. La royauté citoyenne en a tremblé ; ce n'est pas la première fois qu'elle a peur.

— C'est dans le mois de février, que la ville de Paris donne le bal au roi.

— Léopold a fait cadeau au ministère d'un tonneau de cigares de Luxembourg : ces Messieurs auront l'air de ne pas fumer.

— Le roi a reçu avec beaucoup d'adresse l'adresse de la chambre.

— Le réquisitoire fait ses visites à domicile.

— La royauté citoyenne a donné plus de poignées de main aujourd'hui, que la reine n'a reçu de bonbons hier.

— On a porté à la cour le fort St-Michel en sucre. Les petits principicules l'ont eu dévoré en un rien de temps. Charmant naturel !

ANNONCES.

Un chef d'atelier, possesseur d'un procédé nouveau pour confectionner les bottes et souliers sans coutures, et jouissant d'un grand crédit commercial, désirerait trouver un associé qui pût, en même temps, fournir une mise de fonds et tenir les écritures.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

A céder, pour cause de décès, un café situé sur la place des Célestins.

S'adresser à Mad. Mons, propriétaire dudit café.

LOTÉRIE d'un superbe lit en fer bronzé et doré, d'un goût moderne et d'un prix de quatre cents francs, à gagner au premier numéro sortant du premier tirage de février 1854, à la loterie royale de Paris.

Prix du billet : 5 fr.

Les personnes qui voudront des billets pourront s'adresser au café de France, rue de la Préfecture, n. 3, et au bureau du journal.

Biscuits Antisiphilitiques.

Après 5 années d'épreuves, faites par ordre du gouvernement, le remède a été approuvé et autorisé par l'académie royale de médecine qui a accordé à son auteur une récompense de 50,000 f. pour son importante découverte.

Déposé chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux. On trouve chez le même le sirop de Salsepareille, préparé avec le plus grand soin, et sans mélange.

J. FERTON, l'un des gérans.